



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°8 • AOÛT 2018

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

EDITO



© FFE/PSV

Savoir innover et affronter de nouveaux défis est le sort réservé à de nombreux professionnels. En perpétuelle évolution, notre société connaît diverses mutations auxquelles les dirigeants de structures équestres doivent également faire face. Ces modifications sont de différentes natures, qu'ils s'agissent des changements d'habitudes ou de comportements liés à l'organisation des rythmes scolaires pour les plus jeunes, à une activité sportive pratiquée hors cadre fédéral ou aux

contraintes budgétaires pesant sur de nombreux foyers.

Se renouveler et convaincre nos interlocuteurs en offrant des services de qualité, accessibles à tous, cavaliers valides ou en situation de handicap, est notre engagement quotidien. Au-delà de nos actions, l'engagement de tous est indispensable, quelles que soient nos responsabilités, pour que la pratique de l'équitation de sport-loisirs puisse se poursuivre et assurer son développement dans les meilleures conditions.

Frédéric BOUX
Délégué Général de la FFE.

TVA À TAUX RÉDUIT

L'Europe ouvre la voie

La Commission européenne a présenté le 18 janvier dernier sa proposition visant à modifier la directive du Conseil de l'Union européenne relative aux règles gouvernant les taux de TVA. Cette proposition, attendue de longue date, constitue un premier pas vers une fiscalité adaptée à la filière équestre.

La Commission européenne propose aux Etats-membres de décider des taux réduits applicables sur leur territoire. Cette liberté demeure encadrée par la mise en place d'une liste négative de biens et services qui ne peuvent pas faire l'objet des taux réduits.

L'application d'un taux réduit devra être au bénéfice du consommateur final et devra poursuivre « un objectif

d'intérêt général ».

Cette proposition fait partie des deux options présentées par la Commission en avril 2016. Lors des différentes auditions du Commissaire Pierre MOSCOVICI, cette proposition semblait déjà avoir sa préférence; à plusieurs reprises sur la base de questions parlementaires portées par la FFE il avait naturellement cité l'équitation comme l'un des exemples où le choix d'application d'un taux réduit devait revenir aux Etats-membres, en estimant « absurde que ce soit à Bruxelles que l'on décide quel taux réduit doit être fixé, est-ce que l'on va parler des couches-culottes, des chevaux, des ebooks. [...] Je pense que cela doit se décider nationalement. Il y a, au fond, une démarche de subsidiarité, en matière de fixation des taux réduits. »



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM

Depuis des années, la réalité économique des poney-clubs et centres équestres, leur spécificité sur le plan éducatif, social et économique sont démontrées.

Activités non concurrentielles sur le marché intérieur et non délocalisables, les activités équestres doivent impérativement être intégrées dans la réforme. La Commission européenne a fait le choix de la flexibilité et il revient désormais au Conseil composé des ministres de l'Economie des 28 Etats-membres de l'adopter à l'unanimité.

Une fois la directive adoptée au niveau européen, il reviendra au Gouvernement et au Parlement français d'appliquer la flexibilité pour l'application d'un taux réduit à nos activités.

Dans l'attente, le soutien du Gouvernement français est plus que jamais de mise, pour une adoption par les Etats-membres dans un premier temps, puis pour une application nationale conformément aux différentes déclarations ministérielles, dont les réponses apportées aux questions de parlementaires.

Les dirigeants de clubs, les cavaliers et leur famille, les passionnés de chevaux comptent sur l'engagement de tous pour que cette opportunité européenne devienne une chance française pour la filière équine.



LA FFE AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Bilan de l'édition 2018

La FFE a représenté ses 9 500 adhérents à l'occasion du Salon international de l'agriculture de Paris. Un poney-club éphémère installé au sein du hall équin a permis de sensibiliser les nombreux visiteurs aux atouts et bienfaits des activités équestres. La représentation institutionnelle des clubs a également été assurée auprès des nombreux élus et personnalités politiques.

Le Salon international de l'agriculture de Paris, vitrine de l'agriculture française, a permis de sensibiliser les pouvoirs publics, non seulement aux atouts de l'équitation en France mais également aux difficultés économiques, sociales et fiscales rencontrées par les établissements équestres.

Tout au long des neuf jours du Salon, les rencontres avec les élus et représentants nationaux et européens se sont succédées. Les équipes de la FFE ont notamment remis le dossier de présentation de l'équitation en France au Président de la République, Emmanuel MACRON, lors de sa visite officielle. Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane TRAVERET a pu être alerté sur les atouts, les enjeux et les difficultés de la filière équestre. Le Commissaire européen Pierre MOSCOVICI et le Délégué général de la FFE, Frédéric BOUIX ont échangé au sujet de la TVA en particulier sur la récente proposition de la Commission européenne sur la politique des taux de TVA. Ce Salon fut également propice aux échanges

notamment avec Martine LEGUILLE-BALLOY, Députée de Vendée et Présidente du groupe Cheval de l'Assemblée nationale, Jean ARTHUIS, ancien Ministre et Député européen à l'initiative du groupe d'amitié Cheval au Parlement européen, Jean-Pierre VOGEL, Sénateur de la Sarthe et nouvellement Président du groupe d'études Cheval au Sénat et d'Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de Côte-d'Or qui fut jusqu'à récemment Présidente du même groupe. De même, la FFE a reçu notamment la visite d'Eric ANDRIEU, Député européen, de Corinne FERET, Sénatrice du Calvados, de Michel DANTIN, Député européen et Maire de Chambéry, Angélique DELAHAYE, Députée européenne et Maire de Saint-Martin-le-Beau et de la Députée des Hauts-de-Seine, Laurianne ROSSI.

Ambassadeurs du monde rural auprès des jeunes générations, les poney-clubs et centres équestres assurent une sensibilisation au monde agricole et une transmission des valeurs éducatives. Entre présentations, séances de pansage, anima-



© FFE/ZG

tions en main et baptêmes à poney, près de 3 000 enfants de tous âges venus de toute la France, ont pu découvrir les joies des premiers contacts avec l'animal.

Le Comité régional d'équitation d'Ile-de-France était aux côtés de la FFE pour proposer aux enfants de prolonger l'expérience du baptême poney dans un club. Au contact du public, les représentants de la FFE ont pu présenter le modèle du « poney partagé » proposé dans les 6 500 poney-clubs et centres

équestres adhérents. Ils ont pu directement témoigner de l'intérêt pédagogique de ce sport et de la démarche d'accessibilité dans laquelle la FFE est engagée. Les récents outils de la FFE Achevalenfrance.com et Geocheval.com ont été présentés. Ces deux outils qui permettent respectivement de trouver une activité ou un itinéraire équestre partout en France rappellent combien les activités sont ancrées dans l'ensemble des régions, dans la ruralité et dans l'agriculture.

DUODAY DANS UN CENTRE ÉQUESTRE

Binômes pour une séance d'équi-handi



L'inclusion commence avec un duo

Initiative européenne déployée en 2018 par le Gouvernement, la journée du DuoDay vise à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, un binôme est constitué entre un collaborateur volontaire d'une entreprise ou une collectivité et une personne en situation de handicap avec au programme de la journée, la participation active aux tâches habituelles du collaborateur et/ou observation de son travail.

Les poney-clubs et centres équestres de la FFE accueillent régulièrement 150 000 cavaliers en situation de handicap. Un engagement fort que le Président, Serge LECOMTE, a tenu à mettre en lumière lors de la journée DuoDay. Plusieurs binômes ont partagé leur quotidien à l'occasion d'une séance d'équi-handi, en présence de Monsieur Stéphane TRAVERTE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Madame Martine LÉGUILLÉ-BALLOY, Députée de Vendée et Présidente du Groupe d'études Cheval à l'Assemblée nationale, François DAGNAUD, Maire du 19^e arrondissement de Paris et Marie VILLETTE, Directrice Générale du Parc de la Villette.

Dans le cadre de cette journée, deux duos professionnels ont été constitués. Xuan LECOMTE, enseignante et dirigeante du poney-club et centre équestre de La Villette a partagé sa journée avec Camille JAGUELIN, enseignant en formation, cavalier handisport et membre de l'équipe de France de para-dressage. Un autre duo était composé d'Amélie TSAAG VALREN, auteure et journaliste en situation de handicap et de Mathias HEBERT,

Conseiller Technique sportif (CTS) équitation auprès de la FFE.

Le binôme d'enseignants a animé une séance d'équi-handi avec 4 couples composés de cavaliers valides et de cavaliers en situation de handicap, patients de l'Institut médico-éducatif (IME) Alternance Paris. Le Ministre et les élus ont bénéficié des explications de Carole YVON GALLOUX, cadre de santé, chargée de mission Cheval et diversité à la FFE. Ils ont pu percevoir les bienfaits réels et immédiats du contact avec le cheval et de l'équitation en matière de plaisir, de prise d'autonomie et de bien-être physique et moral. Interrogée par le Ministre, Charlotte RACT, psychomotricienne au sein de l'IME a témoigné de l'importance de ces séances d'équitation pour ces patients et dont les bénéfices « sont réels et tangibles ». De son côté, Amélie TSAAG VALREN a estimé « qu'il serait vraiment souhaitable d'arriver à faire entrer l'équitation parmi les activités aux bénéfices reconnus dans la prise en charge de l'autisme ».

Au cours des échanges avec Serge LECOMTE, Stéphane TRAVERTE a ainsi mesuré le rôle central que s'attache à jouer la FFE dans le développement de l'équitation pour tous, accessible aux personnes en situation de handicap. L'engagement de nombreux clubs de la FFE est de faciliter l'accès de l'équitation pour toutes et tous, et de permettre la rencontre entre les personnels soignants et les enseignants d'équitation, autour du cheval agissant pour l'épanouissement de tous les cavaliers.

INSTAURATION D'UNE GOUVERNANCE DE LA FILIÈRE ÉQUINE

Signature de la Charte au Sénat

Mardi 27 mars, la signature de la Charte instaurant un comité de gouvernance de la filière cheval s'est déroulée au Palais du Luxembourg dans les salons de la Vice-présidente du Sénat, Valérie LETARD, Sénatrice du Nord. La Charte du Comité de gouvernance de la filière équine française vise à instaurer le Comité de gouvernance et ainsi promouvoir d'une seule voix les intérêts communs de la « filière cheval », en tant qu'interlocuteur représentatif auprès du Gouvernement, du Parlement, des institutions européennes et des organisations européennes.

Cette signature s'est effectuée en présence d'Anne-Catherine LOISIER, Vice-Présidente du Groupe d'études Cheval au Sénat et Sénatrice de la Côte d'Or, de Martine LEGUILLE-BALLOY, Présidente du Groupe d'études Cheval à l'Assemblée nationale et Députée de Vendée, et de Jean-Pierre VOGEL, Président du Groupe d'études Cheval au Sénat et Sénateur de la Sarthe.

Les cinq représentants des organismes représentatifs de la filière équine française étaient présents : Dominique de BELLAIGUE, Président de la société LeTROT, Edouard de ROTHSCILD, Président de



France Galop, Serge LECOMTE, Président de la Fédération Française d'Équitation (FFE), Yves CHAUVIN, Président de la Société hippique française (SHF) et Éric ROUSSEAU, Président de la Société française des équidés de travail (SFET).

Sonia de la PROVOTE, Sénatrice du Calvados et Guillaume CHEVROLLIER, Sénateur de la Mayenne ont également assisté à la signature.

Jean-Pierre VOGEL, fraîchement nommé Président du Groupe Cheval au Sénat, a insisté sur l'importance de l'instauration de ce comité de gouvernance sans oublier de saluer le travail de sa prédécesseur. Il a souligné le moment unique pour la filière et a particulièrement mis en avant la création d'emplois et la contribution à l'aménagement des territoires résultant du secteur cheval.

VISITE EN BULGARIE

Echanges avec la Présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne

Depuis quelques années, la FFE prend contact avec la fédération de l'Etat-membre qui assure la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. Dans ce cadre, contact avait été pris avec la fédération homologue de la FFE en Bulgarie dont le pays assure la présidence depuis le 1^{er} janvier jusqu'à fin juin. Celle-ci a convié la FFE à une rencontre qui a eu lieu à Sofia le 27 mars dernier.

Frédéric BOUIX, Délégué général de la FFE, et Quentin SIMONET, Conseiller technique national, ont tout d'abord rencontré et échangé avec Todor GERGOV et Teodor SHEYTANOV, respectivement Président et Secrétaire général de la Fédération Équestre Bulgare. En compagnie du Secrétaire général, ils ont ensuite eu une rencontre avec les représentants des Ministères des sports, de l'agriculture et des fi-

nances au siège du Comité Olympique Bulgare. Lors de ces échanges, les enjeux d'ordre sanitaire ont été abordés tels que les conséquences d'une politique de subventions à l'élevage qui a abouti à une surpopulation de chevaux sans débouchés et à la question des chevaux abandonnés ou encore au transport des chevaux pour aller concourir en Europe. En effet, l'itinéraire le plus court passe par la Serbie qui est hors Union européenne et passer par la Roumanie représente un détour important. La TVA et la modification à venir de la directive qui pourrait permettre l'application d'un taux réduit aux activités équestres a également fait l'objet de discussion avec les représentants des Ministères, et principalement avec celui des finances, très au fait des enjeux d'une fiscalité adaptée aux activités équestres et aux récentes annonces de la Commission européenne.

RESTITUTION DU GUIDE DE BONNE PRATIQUE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Déclinaison technique et pratique de la Charte sur le bien-être équin

Mercredi 11 avril, la Présidente de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Christiane LAMBERT, a officiellement remis à Patrick DEHAUMONT, directeur général de l'alimentation au sein du ministère de l'Agriculture, le manuel technique associé à la Charte pour le bien-être équin.

Cette dernière, signée au Salon de l'Agriculture en mars 2016, avait permis de dégager huit mesures simples qui font consensus en matière de bien-être animal chez les professionnels du cheval, représentés par l'Association vétérinaire équine française (AVEF), la Fédération Française d'Équitation (FFE), la Fédération Nationale du Cheval (FNC), France Galop, le Groupement Hippique National (GHN) et Le Trot.

Cette restitution a marqué la fin de deux ans de travail au cours desquels les signataires ont œuvré pour expliciter de la manière la plus complète possible ces huit mesures. Le document a vocation à valoriser les bonnes pratiques professionnelles avant d'envisager toute législation supplémentaire en matière de protection des équidés.

Madame LAMBERT et Monsieur DEHAUMONT ont tous deux salué la qualité du travail réalisé, au

même titre que Madame LEGUILLE-BALLOY, Présidente du Groupe d'études Cheval à l'Assemblée Nationale.

Pour être validé officiellement comme guide de bonnes pratiques, le Ministère va désormais faire appel à l'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) dont le retour devrait avoir lieu dans plusieurs mois. De leur côté, les partenaires discutent d'ores et déjà de la façon dont le manuel va être mis à disposition des professionnels qu'ils représentent.

Pour l'équitation, ce travail s'inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises par la FFE en matière d'éducation du cavalier et de formation des professionnels sur le thème du bien-être du cheval.

En effet, la FFE s'engage constamment et a tout récemment édité un nouveau document destiné aux jeunes cavaliers afin de leur apprendre les bons gestes pour leur poney.



PARTICIPATION DE LA FFE À LA JOURNÉE ITINÉRANCES OFFICES DE TOURISME DE FRANCE

Promotion des outils développés par la FFE au service du tourisme équestre et de l'itinérance douce

Lors d'une journée technique Itinérances, la FFE a mis en avant les missions des Comités Régionaux et Départementaux d'Équitation et de Tourisme Équestre en matière de développement des infrastructures, d'animation et de promotion des projets et manifestations de tourisme équestre, en lien avec les collectivités. Les produits et services proposés par la FFE en termes de tourisme équestre - annuaire Cheval Nature, plateforme Achevalen-france.com, site Geocheval.com - ont été présentés.

Aux côtés de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, de l'IGN, de France Vélo Tourisme, des Voies Navigables de France et de la Direction Générale des Entreprises, l'objectif de cette journée était

de mobiliser les offices de tourisme sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement et la promotion des itinérances.

Lors des « Rencontréclairs » permettant aux différents acteurs d'échanger sur les outils et contacts opérationnels pour lancer une réflexion ou continuer à développer une stratégie d'Itinérance sur leurs territoires, la FFE a mis en avant les ressources méthodologiques disponibles et l'accompagnement qu'elle peut proposer, ainsi que ses Comités Régionaux et Départementaux d'Équitation et de Tourisme Équestre, pour le développement de projets d'équitation de pleine nature.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°8 • AOÛT 2018

ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION CHINOISE AU PARC ÉQUESTRE FÉDÉRAL

Découverte du développement français du tourisme équestre et du TREC

La visite, qui s'est déroulée début juin, s'inscrivait dans le cadre de la récente adhésion du China Institute of Horse Culture & Sports & Tourism à la Fédération Internationale de Tourisme Équestre, dont la France est l'un des pays fondateurs.

La délégation était composée de six membres ayant pris part aux plus importantes organisations équestres chinoises : la Chinese Equestrian Association, fédération équestre nationale, la Beijing Turf and Equestrian Association, fédération équestre de la province de Pékin, la Inner Mongolia Horse Industry Media et le Comité d'organisation des compétitions équestres des Jeux Olympiques de Beijing 2008.

En plein développement de leur structure, les responsables du China Institute of Horse Culture & Sports & Tourism ont visité avec grand intérêt les installations du Parc équestre fédéral - halle couverte, parcours international de cross, carrière de remise des prix, bâtiments administratifs ou dédiés à l'accueil du public lors des stages et manifestations.

Des échanges nourris sur la structuration de la FFE et sur l'organisation en son sein du tourisme équestre ont rythmé la visite. Les manifestations équestres, sportives ou de loisirs, ont aussi été présentées à la délégation chinoise, particulièrement intéressée par l'Equirando, plus grand rassemblement européen de tourisme équestre.

La délégation chinoise a poursuivi sa découverte du modèle français de développement de l'équi-



© FFE/FB

tation d'extérieur, en ayant participé à différents événements organisés par la FFE.

Une visite de deux centres équestres franciliens adhérents à la FFE a clos ce voyage en France, ouvrant de nombreuses pistes de collaboration entre la FFE-CNTE et le China Institute of Horse Culture & Sports & Tourism, notamment dans le cadre des actions de la FITE.

Ce travail va également de pair avec l'action quotidienne de la Fédération depuis plusieurs années et concrétisée en 2014 par une convention entre la Fédération et la « Chinese Equestrian Association ». Cela a permis la création de clubs en Chine « à la Française » et dont l'enseignement est assuré par des moniteurs français. Quelques centres équestres chinois ont d'ailleurs été labellisés « Ecole Française d'Équitation » à l'automne 2017.

POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc équestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 70 / communication@ffe.com



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM